



الإتحاد الجزائري لكرة القدم
FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولائية لكرة القدم البليدة
LIGUE DE FOOTBALL DE LA WILAYA DE BLIDA



ATTESTATION DE DOMICILIATION
2021/2022

Je soussigné Directeur du stade ci-après désigné, ayant tous les pouvoirs d'agir, autorise par la présente, les équipes de football du club
à domicilier leurs rencontres dans le cadre du championnat la Ligue de football Amateur de la Wilaya de BLIDA, pour la saison 2021/2022, conformément au programme arrêté.

Dénomination du stade :

Homologué conformément aux dispositions du décret exécutif n° 09-184 du 17 jourmada 1430 correspondant au 12 mai 2009, fixant les procédures et les normes spécifiques de l'homologation technique et sécuritaire des infrastructures sportives ouvertes au public ainsi que les modalités de leur application,

Propriétaire du stade :

Adresse :

Tél : Fax : E-mail :

Capacité d'accueil :

N° du contrat et d'assurance :

Valable jusqu'au :

Compagnie d'assurance :

Le Président du Club
VISA ET CACHET

Le Propriétaire du Stade
VISA ET CACHET

.....Le...../...../.....